

FORMULAIRE DE DON

PARRAINAGE FISCAL DU
CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL



Regroupement
arts + culture

ROSEMONT - PETITE-PATRIE

MARCHE À SUIVRE

1. Indiquez vos coordonnées et le montant de votre don
2. Signez le formulaire de don
3. Émettez votre chèque (paiement par chèque uniquement au nom du Conseil des arts de Montréal)
4. Faites parvenir votre formulaire signé ainsi que votre chèque au Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie

1. COORDONNÉES

Prénom, Nom : _____ Courriel : _____
Entreprise : _____ Titre : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____

DON

Je fais un don au Conseil des arts de Montréal dans le cadre de l'évènement-bénéfice Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie.

Je désire acheter _____ billet(s) au coût de 125 \$ l'unité pour un total de _____ \$

*Un reçu pour fins d'impôt d'une valeur de 100 \$ me sera envoyé.

2. SIGNATURE

Je reconnais ne pas avoir de lien de dépendance avec le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie et que ni moi, ni une personne ayant un lien de dépendance avec moi, ne tire un avantage personnel directement ou indirectement du don.

Je reconnais que le Conseil des arts de Montréal a l'entière discrétion et contrôle quant à l'utilisation de mon don. Ainsi, je reconnais que mon don pourra être utilisé pour soutenir l'organisme qui a sollicité mon don ou un autre organisme dans une ou plusieurs disciplines reconnues par le Conseil des arts de Montréal. Il est entendu qu'un lien de dépendance entre deux personnes physiques est défini comme un lien de sang, un lien de mariage ou d'union de fait. De plus, une organisation et une personne physique ou morale seront considérées avoir un lien de dépendance si la deuxième contrôle la première. Une organisation et une personne morale seront aussi considérées avoir un lien de dépendance si elles sont contrôlées par la même personne ou le même groupe de personnes. Un lien de dépendance peut aussi exister en fonction des faits propres à la situation. Par exemple, un membre, dirigeant ou administrateur d'un organisme pourrait être considéré avoir un lien de dépendance avec l'organisme. En cas de doute quant au lien qui pourrait m'unir à l'organisme, je dois en aviser le Conseil des arts de Montréal préalablement à mon don.

Signature obligatoire _____ Date : _____

*Le Conseil des arts de Montréal, à travers son programme de parrainage fiscal, émet un reçu pour votre don. Dans le cadre du parrainage fiscal, Le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie agit à titre de mandataire du Conseil des arts de Montréal pour effectuer des collectes de fonds.

3. CHÈQUE

Libellez le chèque à l'ordre et à l'adresse du Conseil des arts de Montréal. Aucune mention Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie sur le chèque.

4. ENVOI DU CHÈQUE ET DU FORMULAIRE SIGNÉ À :

Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie
5350, rue Lafond, Montréal (Québec) H1X 2X2

CHÈQUE	_____ \$
Payez à l'ordre de: CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL	
	/100 DOLLARS
Pour: DON	
Adresse: Conseil des arts de Montréal 1210, rue Sherbrooke Est Montréal (QC) H2L 1L9	